s'adresse au ministre de la Justice. On pour- bie-Britannique au Japon. Je dirai au député rait la juger d'ordre économique. Le ministre songe-t-il à intenter des poursuites à la suite du recrutement des obligations volées dernièrement à une société de Montréal? Ces obligations, d'une valeur approximative d'un demi-million de dollars pour la compagnie, vaudraient, paraît-il, 10 millions.

- M. l'Orateur: Le député...
- M. MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait dû poser sa question supplémentaire d'abord, car il n'était pas nécessaire, je pense, de poser la première au ministre de la Justice.
- M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je demandais au ministre de la Justice s'il y aurait des arrestations à la suite du vol d'obligations d'une valeur d'un demi-million de dollars. Je pose néanmoins ma question supplémentaire au ministre du Revenu national pour savoir s'il ne pense pas, à la suite de cet incident, que des obligations négociables pourraient être détenues de cette façon, comme elles l'étaient avant le vol.

LA PÊCHE

DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE SHUSWAP-DÉCISION DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

- M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Peut-il dire à la Chambre si les gouvernements fédéral et provincial ont pris une décision au sujet du projet de dérivation de la rivière Shuswap?
- M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a peine à décider si la question est urgente. Si elle l'est, le ministre pourrait y répondre maintenant.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, on étudie actuellement cette question importante. Elle relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

LES FORÊTS

LES BILLOTS-LE REFUS DE LICENCES D'EX-PORTATION POUR SATISFAIRE À LA DEMANDE INTÉRIEURE

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la question posée hier par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), au sujet de l'exportation de billots de la Colom-

que les exportations vers le Japon au cours des trois premiers mois de l'année ont baissé d'environ 25 p. 100. La plupart de ces billes sont de qualité inférieure et n'intéressent pas nos scieries. Elles ne représentent pas une source possible d'emplois. D'autres viennent des réservoirs de la Paix qui peuvent être inondés. La dernière approbation donnée par notre comité d'exportation de billes date de décembre 1968. Les envois depuis cette date se sont faits en vertu d'obligations contractées l'an dernier et de permis accordés avant le 1er janvier 1969.

Un dernier point, monsieur l'Orateur. Les exportations de billes de la Colombie-Britannique n'ont jamais dépassé 2 p. 100 de la coupe annuelle, tandis que celles de l'Ouest des États-Unis sont dix fois plus grandes que les nôtres.

- M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après les chiffres publiés par le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique il y a eu une augmentation de quelque 2.6 millions de pieds-planches au cours des trois premiers mois de l'année courante, tandis que dans l'île de Vancouver, à Crofton et à Chemainus, la production s'est multipliée sept fois et est passée de 1.5 million à 10.5 millions de pieds-planches au mois de mars, par rapport à l'an dernier.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question.
- M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre serait-il disposé à faire vérifier les chiffres afin de déterminer si l'interdiction volontaire des exportations de billes a été violée et, le cas échéant, à la rendre obligatoire?
- L'hon. M. Davis: Oui; cependant, les chiffres que j'ai mentionnés aujourd'hui ont été vérifiés par le service forestier de la Colombie-Britannique. Néanmoins, nous examinerons certainement l'affaire plus à fond.
- M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu ce qu'a dit le ministre à propos du détournement des eaux de la rivière Shuswap, peut-il dire à la Chambre si la conservation du saumon dans cette région-là relève de lui?
- L'hon. M. Davis: Je conviens certainement que le gouvernement fédéral est directement responsable de la conservation du saumon dans les bassins de la rivière Thompson, et, partant, dans la région de la rivière Shuswap.

[M. MacInnis.]